

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 84 (1939)
Heft: 9

Artikel: Défense d'un village par une compagnie renforcée
Autor: Verrey
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense d'un village par une compagnie renforcée

Les exercices tactiques de nos écoles de recrues et cours de répétition et de la présente mobilisation de guerre se déroulent soit en rase campagne, soit dans le Jura, les Préalpes ou les Alpes, loin de toute agglomération ou localité. Et cela pour plusieurs raisons : éviter des dégâts aux cultures et à la propriété, faciliter la direction de l'exercice et l'arbitrage, rendre la manœuvre plus instructive par des images qui resteront dans le souvenir des exécutants et surtout empêcher ces scènes de combat, confuses ou invraisemblables, qui dégénèrent rapidement en corps à corps.

Mais notre terrain est parsemé de villes et de villages, solidement construits, qui tiennent et commandent toute une région et certains points de passage obligé. En cas de guerre, ces villes et ces villages deviendront autant de points d'appui auxquels l'armée s'accrochera pour défendre le pays.

Il est donc nécessaire d'instruire nos commandants de compagnie et nos chefs de section dans ce genre de combat où s'exerce avant tout l'influence des chefs subalternes. En effet, la nature même de la localité va compartimenter le combat en actions locales dont l'issue dépendra en grande partie de la valeur morale et des connaissances tactiques des chefs de sous-secteurs, et surtout du chef de section, âme de la défense.

Le combat de localité a déjà fait l'objet, dans cette revue, d'articles écrits par des plumes beaucoup plus autorisées que la mienne ; je me permets d'y renvoyer le lecteur. Je me propose simplement d'étudier ici, dans le cadre d'une

situation très simple, les problèmes qui vont se poser à un commandant de compagnie et à un chef de section pour la défense d'une localité de faible étendue.

* * *

Situation particulière d'un bataillon (croquis 1). Le bataillon d'arrière-garde d'un régiment qui se retire par Cossonay-Sullens-Cheseaux-Montheron, a pour mission de mener le combat en retraite et de retarder la marche de l'ennemi afin de permettre au gros du régiment d'occuper un secteur défensif situé en arrière. Au N. et au S., d'autres corps de troupes se retirent par des routes parallèles.

Le cdt. de bat. a donné à sa 1^{re} cp. (+ 1 can. inf. + 1½ sct. mitr.) la mission de tenir jusqu'à nouvel ordre les passages de la Venoge et le village de Penthaz.

La II^e cp. (+ 1 sct. mitr. + 1 sct. lm.) tiendra la localité de Cheseaux et recueillera les éléments en retraite de la cp. 1. Elle se retirera à son tour, sur un ordre ultérieur, par le vallon de la Mèbre en direction du Chalet Boverat.

La III^e cp. (+ 1½ sct. mitr. + 1 can. inf. + 1 sct. lm.) reçoit la mission :

1^o de recueillir les arrière-gardes du bat. et de permettre au gros de ce même bat. de se retirer derrière la ligne des avant-postes de la position défensive,

2^o de tenir jusqu'à nouvel ordre *le village de Morrens*.

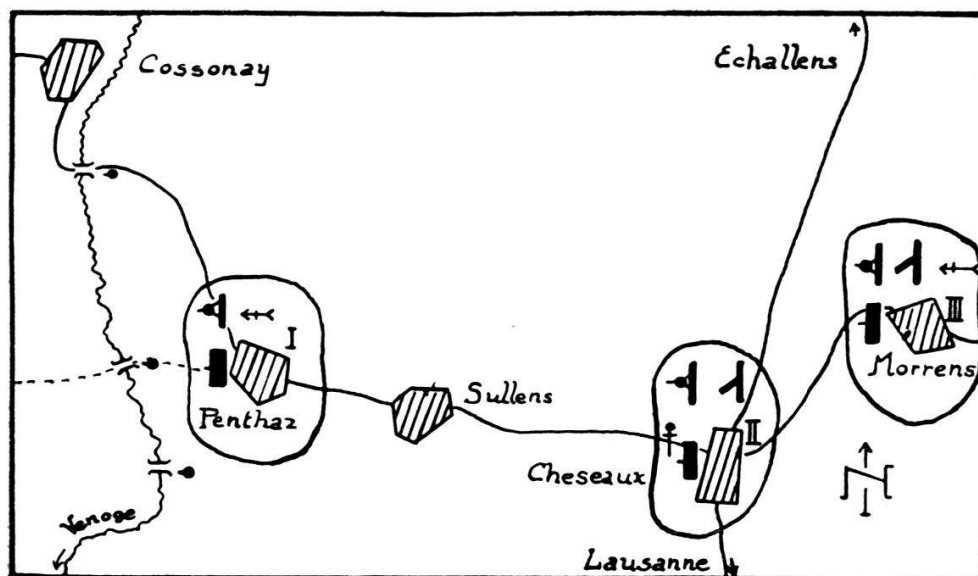
— A la gauche de la cp. III un détachement cyc. du rgt. (une vingtaine d'hommes) tient le signal de Morrens. —

La *mission* de la compagnie est claire : *tenir le village*. Pour éviter un éparpillement des forces, le commandant de bataillon a spécifié l'endroit à défendre, et ceci d'autant plus qu'une localité présente en général les caractéristiques suivantes :

De même que la forêt, elle est *un couvert* : elle dérobe à l'observation terrestre les emplacements des armes, les mouvements de troupes et le jeu des réserves ; elle masque à l'observation aérienne, hommes, armes et véhicules dissi-

mulés sous ses avant-toits, ses remises, dans les maisons et dans les granges.

Elle offre aussi une *protection* contre les projectiles de l'infanterie et ceux de l'artillerie de campagne, grâce à ses caves, à ses nombreux murs et à l'épaisseur des parois des maisons ; grâce à tous les matériaux, meubles, matelas,



Croquis N° I.

planches, poutres avec lesquels il est relativement aisé de construire ou de renforcer des abris.

Elle est surtout un *obstacle anti-chars* ; elle permet l'établissement rapide de barrages et de barricades au moyen de véhicules et de machines agricoles. Elle facilite le camouflage des armes de défense contre les engins blindés.

Elle agit enfin comme un *aimant* ; elle attire l'assaillant et l'oblige à mettre en œuvre des effectifs et des moyens considérables.

En revanche, la localité a aussi ses désavantages : elle attire les coups de l'artillerie, surtout sur ses lisières, ainsi que ceux de l'aviation ; elle offre une bonne cible. Elle retient certains gaz de combat qui s'accumulent et stagnent dans les caves, les locaux fermés, entre les maisons et sous les arbres des vergers.

Les avantages offerts par un village ou une petite ville

sont donc : le couvert, la protection, l'obstacle anti-chars, le fait que la localité, par sa nature même et le matériel qui s'y trouve, peut être mise en état de défense lorsque le temps dont on dispose est relativement court et ne permet pas de creuser et de se fortifier. Morrens donnera ainsi aux défenseurs de la III^e cp. la supériorité morale de l'homme protégé sur celui qui se trouve à découvert sous une avalanche de projectiles de toutes sortes et sous la menace directe des chenilles des chars d'assaut.

Il faut admettre que le commandant de la compagnie de Morrens sait, pour avoir étudié les règlements et les doctrines des armées étrangères, que l'attaque ennemie — attaque préparée disposant de gros moyens ou attaque improvisée — s'inspirera des mêmes principes, c'est-à-dire d'une action de débordement, pour faire tomber la résistance par la manœuvre, combinée avec une action frontale (croquis 2).

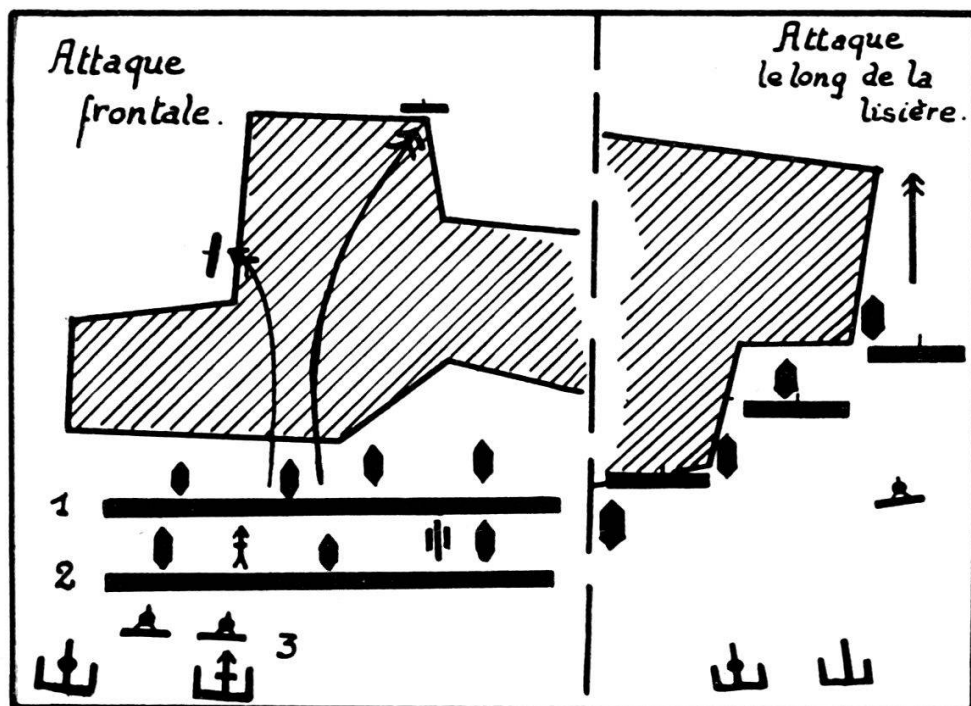
L'action de débordement étant exposée aux flanquements d'armes anti-chars et d'armes automatiques nichées dans les lisières latérales, se fera le long de la lisière pour permettre de surprendre ces armes de flanquement. Les détachements d'assaut seront alors échelonnés en direction de l'intérieur de la localité et appuyés par des chars et une base de feu latérale mobile qui suivra la progression. Une deuxième base de feu, fixe et essentiellement dotée d'artillerie, appuiera la progression.

Mais le débordement n'est possible que s'il est combiné avec une action frontale. Cette action comportera les phases suivantes :

— Appuyée par une base de feux d'artillerie et d'infanterie et sous la protection des chars d'assaut, une première vague cherchera à atteindre la localité. Cette vague se composera de deux sortes de détachements : les uns auront pour mission de s'emparer rapidement des issues et de résister à des contre-assauts déclenchés par des éléments gardés en réserve dans les points d'appui de la localité ; d'autres détachements, au contraire, devront gagner rapidement la

lisière opposée, en négligeant autant que possible les réduits intérieurs, afin de résister aux contre-attaques d'éléments tenus en réserve dans un point d'appui extérieur.

— Une deuxième vague, celle des nettoyeurs armés de grenades, de lance-flammes, de mitraillettes et d'autres armes aptes au combat de rues, soutenus par des chars et



Croquis N° 2.

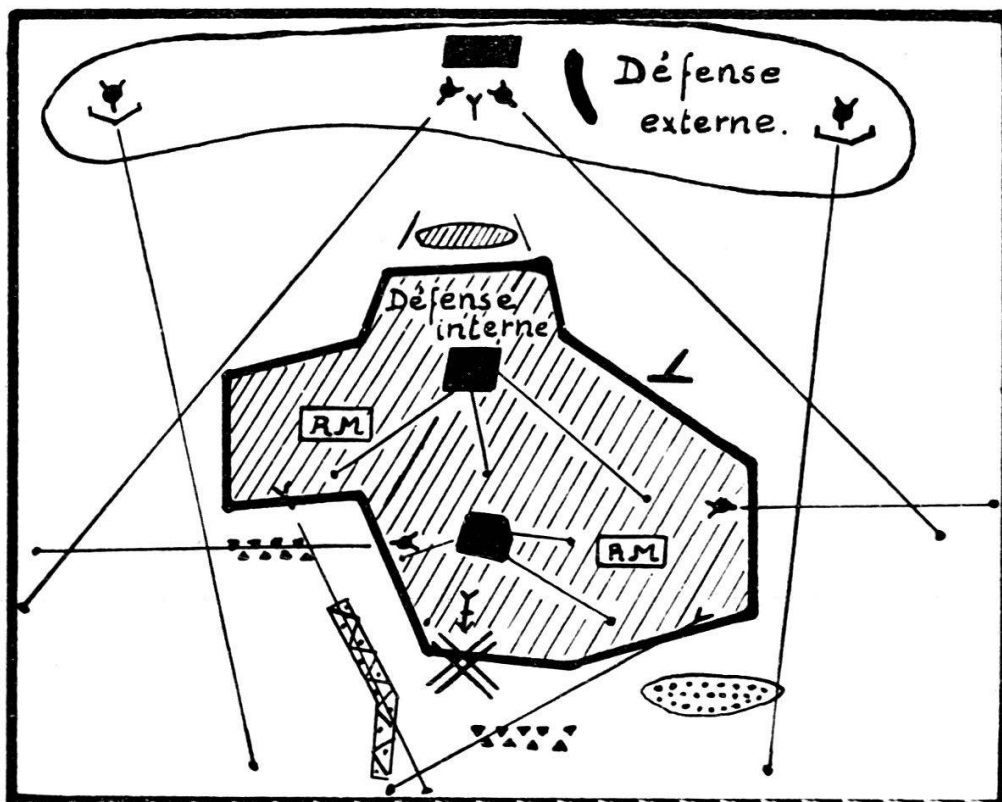
par des canons tirant à bout portant, s'emparera systématiquement des maisons et des rues, des points d'appui et des réduits en perçant au besoin les murs pour faire tomber la résistance en la prenant de flanc ou à revers.

— Une troisième vague, ou plutôt un troisième échelon, sera maintenu en réserve à l'extérieur de la localité pour renforcer les éléments d'attaque en cas de succès ou pour les recueillir en cas d'échec.

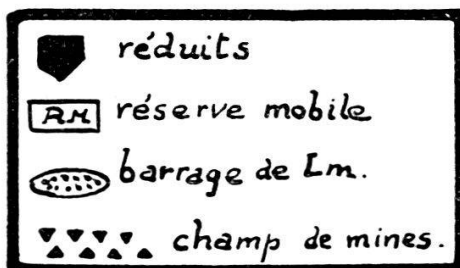
Le plan de défense du commandant de compagnie visera à parer à ce procédé d'attaque. La défense de la localité doit comporter à la fois une défense interne et une défense externe, soit une défense par les troupes et les armes de la localité et une défense alimentée par des moyens en réserve

ou en position en dehors de la localité, mais qui contribueront également à sa défense directe (croquis 3).

La défense interne de la petite ville ou du village comprendra celle de la lisière frontale et celle des lisières latérales



Croquis N° 3.



par des obstacles, des champs de mines, des armes anti-chars et par le barrage des feux des armes automatiques et des armes à trajectoires courbes.

Le barrage frontal sera alimenté principalement par les balles des fusils-mitrailleurs, les obus des lance-mines et des canons anti-chars, ainsi que par les grenades. Le barrage latéral, lui, sera également assuré par des armes anti-chars, mais surtout par des mitrailleuses nichées dans les lisières et tirant en flanquement pour s'opposer à un débordement ou à un encerclement de la localité. Ces armes de flanquement

agissant comme au profit de véritables caponnières, devront être protégées par de petits postes qui les couvriront contre les entreprises d'un assaillant progressant le long de la lisière.

A l'intérieur de la localité, des réduits fortement organisés tiennent les barricades et les points qui commandent les communications et les débouchés des rues, généralement au centre du village. En d'autres endroits se tiendront les réserves mobiles prêtes à rejeter par des contre-assauts l'adversaire qui aurait pris pied sur la lisière frontale ou sur les lisières latérales.

La défense externe de la localité sera assurée par des mitrailleuses en position à l'extérieur de la localité et qui flanquent les lisières, ainsi que par un point d'appui installé en arrière du village. Le rôle de ce point d'appui est de tenir sous son feu les débouchés arrière de la localité, d'en flanquer certaines lisières et, surtout de servir de base à une contre-attaque visant à reprendre le village en s'accrochant aux réduits qui, à l'intérieur de la localité, tiendraient encore. Cette contre-attaque pourra surprendre un assaillant désorganisé, au moment où il ne pourra plus être appuyé par son artillerie.

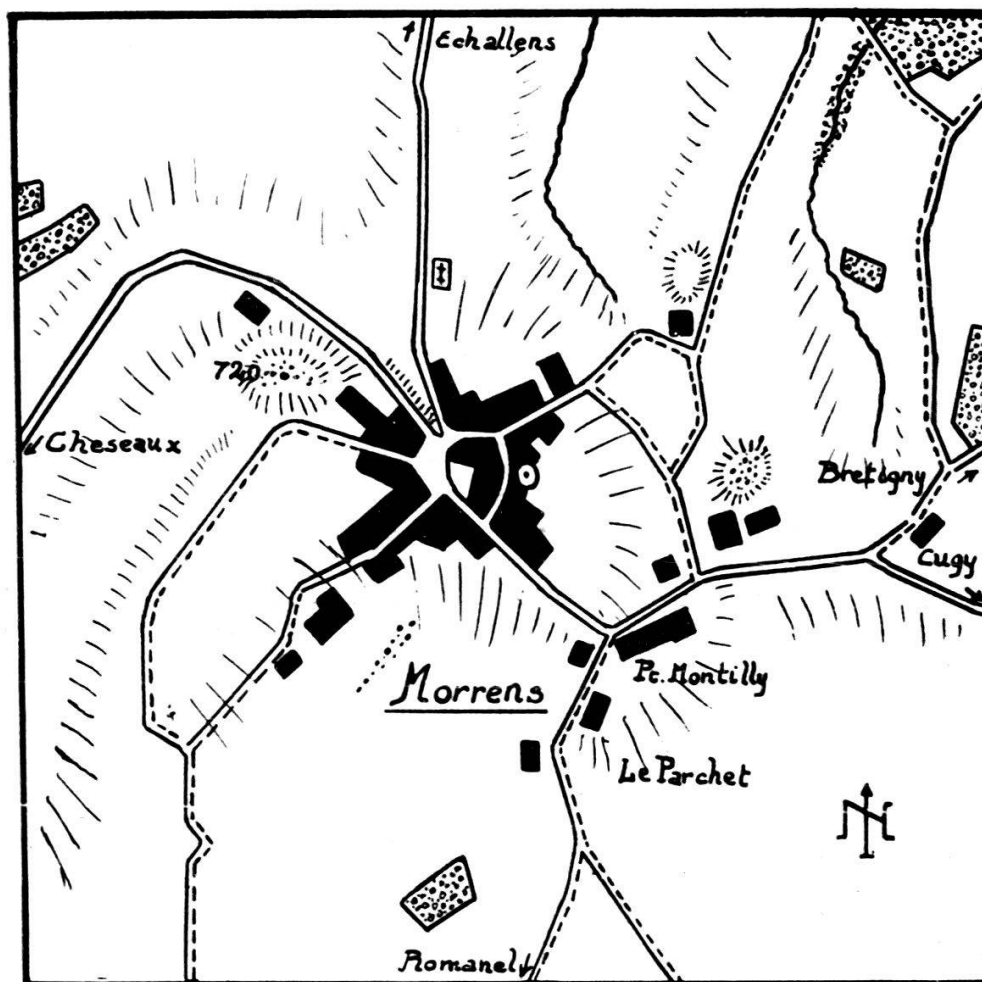
* * *

La *mission* de la cp. III est connue. Les *moyens* en armes sont évidemment limités (9 fm. — 3 fm. T. — 6 mitr. — 1 can. inf. — 2 lm.) et ne permettent pas une installation aussi puissante que celle indiquée plus haut. Mais les principes restent les mêmes, et il suffit de les adapter aux possibilités de cette compagnie « renforcée ».

L'officier doit pouvoir « s'accrocher » à des notions simples et précises, c'est-à-dire à quelques principes ; « principe » ne veut pas dire « schéma ». Un excès d'initiative ou un individualisme mal compris seront souvent synonymes d'ignorance ou d'incohérence, et se traduiront à la guerre par des hécatombes.

Morrens, situé à mi-distance de la grande route Lausanne-Yverdon (par Echallens) et Lausanne-Yverdon (par Bottens),

est un village d'une soixantaine de maisons et de 260 habitants environ. A 1 km. au N. E., coule le Talent et, à un peu plus d'1 km. au S., la Mèbre. Le village se divise en deux parties : un groupe de maisons qui s'appuient à une

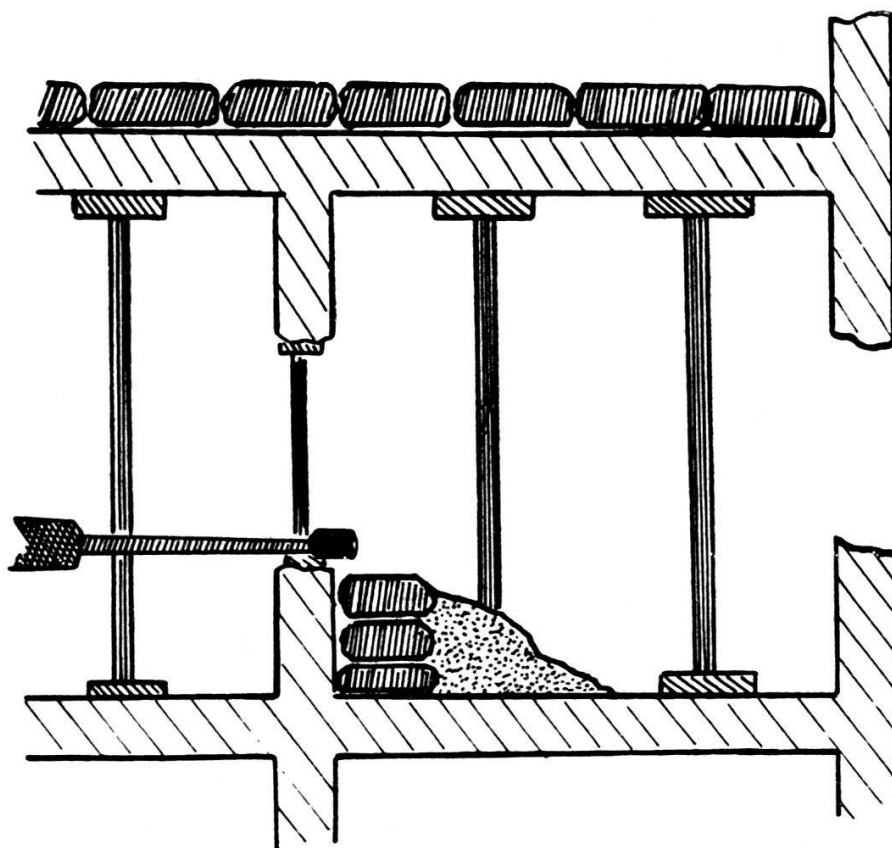


Croquis N° 4.

colline, le pt. 720, d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur Etagnières, Cheseaux et au delà, colline qui se prolonge jusqu'au signal de Morrens (pt. 722) ; et d'un deuxième groupe de maisons qui se serrent autour de l'église. Au S. et au S. W. de la localité, le terrain descend en pente douce de l'W. à l'E. ; au contraire, au N. du village, le relief est tout différent : il descend du S. au N. et est assez vallonné. Partout des arbres fruitiers assez serrés, des potagers, des haies et quelques boqueteaux.

d'assaut. Mais si Morrens est d'une superficie réduite, il





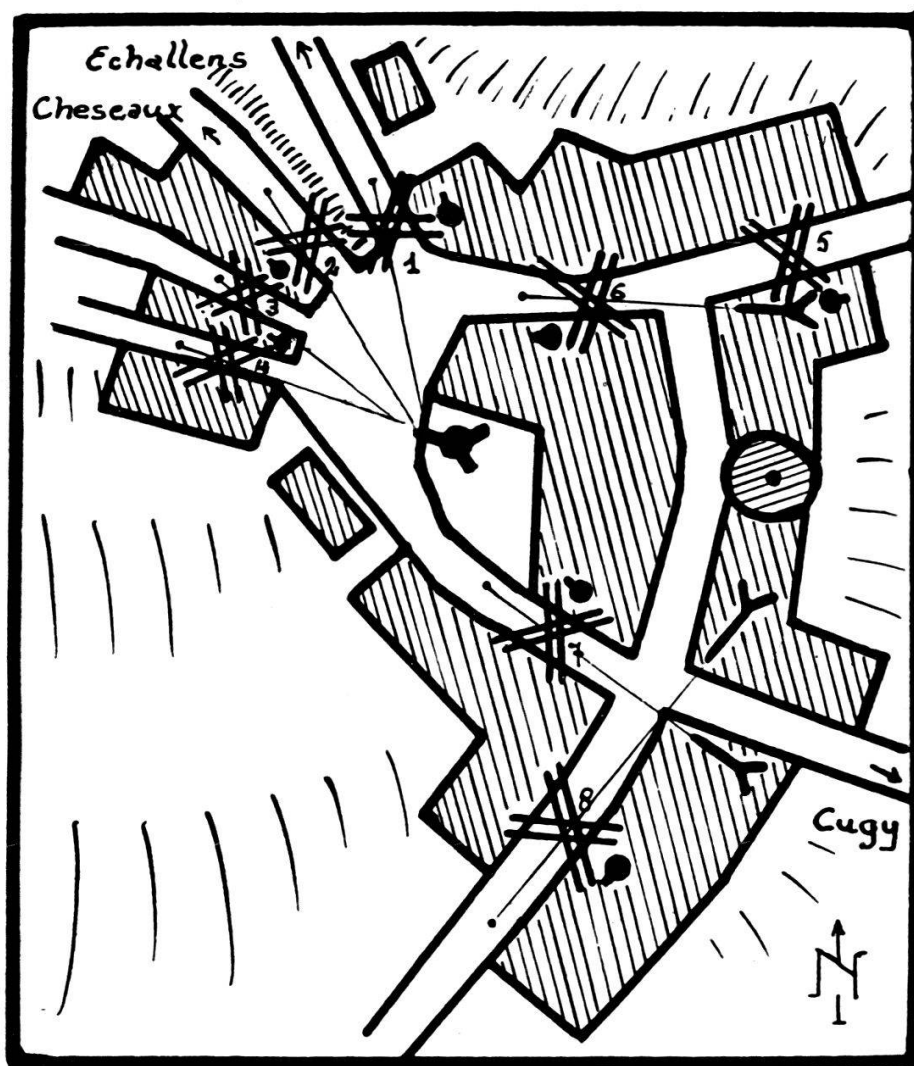
Croquis N° 6.

forme un réduit solide qui barre la trouée entre le vallon du Talent et celui de la Mèbre. La configuration du village permet aussi une organisation intérieure et une organisation extérieure de la défense permettant une défense interne et une défense externe appuyée au groupe de maisons du pt. Montilly et de Le Parchet.

* * *

Sa reconnaissance terminée, sa *décision* prise et les premières mesures de sécurité et de liaison ordonnées, le cdt. de cp. dispose sa compagnie pour l'organisation défensive de la localité ¹.

¹ Ce dispositif ne doit pas être considéré comme un schéma à suivre pour l'occupation d'un village ou d'une petite ville, mais uniquement comme une des nombreuses applications des principes généralement admis pour la défense d'une localité.



Croquis N° 7.

La défense interne comprendra (croquis 5) :

1° la défense anti-chars :

a) par le can. inf. Le can. inf. aura pour mission d'arrêter les tentatives de débordement du village par des engins blindés en occupant, selon la situation, la position « a » (au N. de la localité ; axe de tir : le petit vallon), ou la position « b » (au S. du village, direction de tir : le pt. 722).

— Les canonnières prépareront deux positions en caponnières et, chaque fois qu'on disposera du temps nécessaire, placeront leur pièce dans des maisons. Le plafond sera étayé ; puis le mur extérieur en partie démoli et la pièce mise en position dans la deuxième chambre. Le plafond

de la deuxième chambre et les murs seront aussi étayés et protégés par des sacs de sable ou de la terre (croquis 6).

Pour déplacer leur canon de la position « a » à la position « b », les servants de la pièce emprunteront le chemin qui passe devant l'église et offre un cheminement à couvert des vues et à l'abri des projectiles.

b) *barricades et obstacles* (croquis 7). Quatre *barricades* (1-2-3-4) seront construites dans la partie W. du village : l'une sur la route d'Echallens, la deuxième sur la route de Cheseaux, les troisième et quatrième sur les chemins qui passent au N. et au S. du pt. 720.

Quatre barricades (5-6-7-8), enfin, seront établies sur les routes au N. et au S. du réduit central et sur les chemins qui, du N. E. et du S. W., mènent à l'intérieur de la localité.

Les quatre premiers obstacles seront battus par du feu de mitr. (cette mitr. aura tout d'abord une mission de harcèlement lointain), trois autres par du feu de fm.

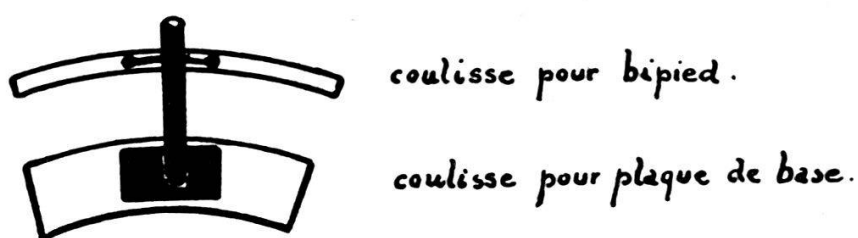
Ces barricades seront aussi protégées par des fusiliers nichés dans les maisons, amplement pourvus de grenades et de grenades en paquet (sept grenades offensives attachées autour d'une grenade à manche) et peut-être de bouteilles de benzol ou d'essence. Ces petits postes devront empêcher l'ennemi de démolir les obstacles et s'efforcer de mettre hors de combat les engins immobilisés ou leurs équipages.

Si la compagnie dispose de quelques sapeurs munis du matériel nécessaire, les barricades devront être alors renforcées par la démolition de pans de mur, par des abatis et quelques mines enterrées devant et dans l'obstacle ainsi qu'aux points de passage obligatoire des engins blindés.

2° *barrage des lisières frontales et latérales* (croquis 5) :

a) *la section lance-mines* en position à l'E. du pt. 706 (croquis 11 et 5) prépare un feu « A » sur les routes d'Echallens et de Cheseaux à la sortie N. W. de Morrens, un tir de barrage « B » sur le pt. 720, un troisième, « C », à l'entrée du petit vallon au N. de la localité et enfin un quatrième, « D », sur le chemin vicinal au S. W. du village. Chaque lance-mines dispose au moins de deux positions différentes ;

plaque de base et bipied peuvent coulisser facilement suivant la direction du tir ; les différents tirs ont été réglés et les servants des pièces connaissent, pour les barrages « A », « B », « C » ou « D », les données nécessaires à leur appareil de pointage (dérive par rapport au point de pointage auxiliaire, chiffre de distance et dotation en munition). Le feu se déclenchera, soit sur l'ordre du chef de section et d'après son observation personnelle, soit à la demande (fusées) des éléments directement menacés du village.



Croquis N° 8.

b) un *fm. t.*, de la région du pt. 705, flanke la lisière N. de Morrens.

c) un deuxième *fm. t.*, en position dans le groupe de maisons au S. du village, flanke sa lisière S. W.

d) les trois *fm.* de la section de combat qui tient le point d'appui W. de la localité, barrent les lisières N. W., W. (en partie seulement) et S. W. de ce secteur.

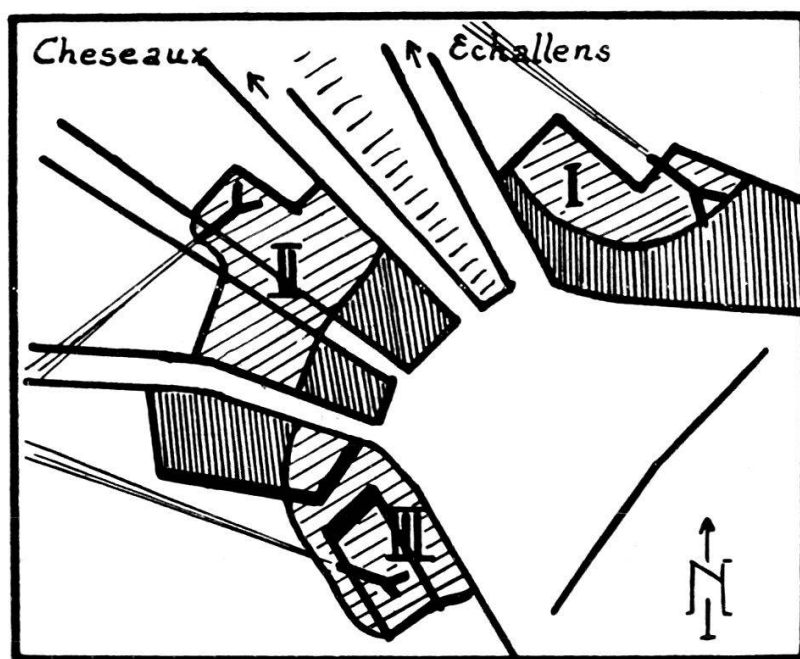
(Le commandant de compagnie prescrira lui-même les emplacements des pièces pour assurer autant que possible la continuité du barrage.)

3° les *flanquements* (croquis 5) :

Pour parer au débordement de la localité par le N. ou le S., une *mitr.* « m » tirera en caponnière dans l'axe du petit vallon, et une deuxième *mitr.* « n », en caponnière aussi, en direction du point 722. Ces deux *mitr.* seront protégées sur leur flanc par des postes de quelques hommes pour éviter qu'elles ne soient enlevées par un ennemi progressant le long des lisières. De même que le can. inf., les *mitr.*, *fm.* et *fm. t.* seront en position dans les caves, chambres ou greniers de telle sorte que leur trajectoire soit utilisée au mieux.

4^o réduits et réserves mobiles (croquis 9 et 10) :

Deux sections de combat occupent le village. La section qui tient la partie W. s'organise en trois réduits (I-II-III), le plus fort au centre dans la main du chef de section. Ces trois réduits tiennent les barricades et les issues côté Cheseaux.

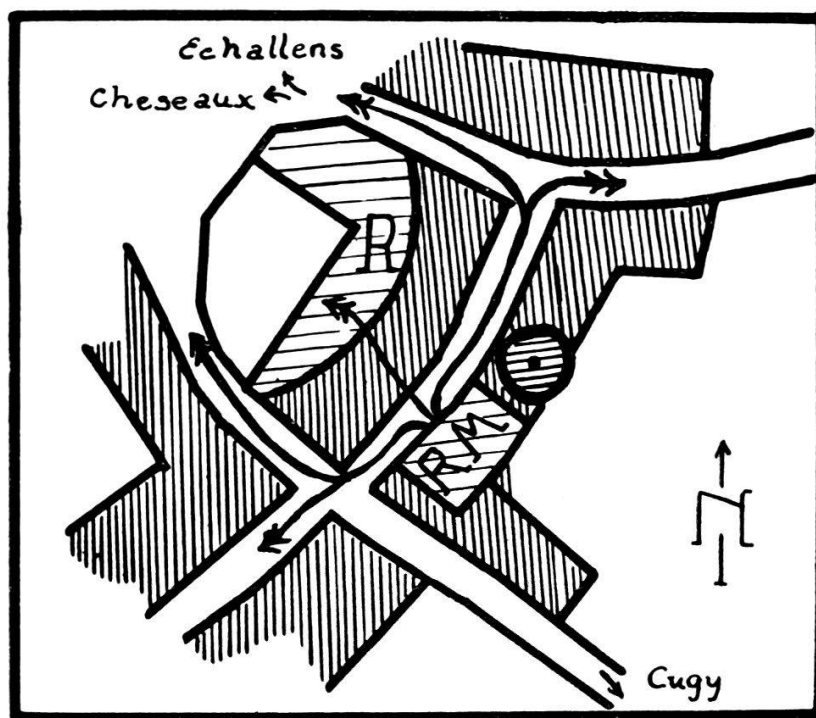


Croquis N° 9.

La deuxième section de combat organise un *réduit* — R — au centre du village, commandé par un sergent, et une *réserve mobile* — R. M. — dans la région de l'église et aux ordres du chef de section, réserve prête à rejeter par un contre-assaut les fractions qui auraient pris pied sur les lisières latérales ou frontales.

Chaque instant est mis à profit par les défenseurs pour renforcer et perfectionner les positions. Des fils de fer barbelés, qui se trouvent souvent en grande quantité dans les fermes, sont tendus entre les arbres et les maisons, ainsi que sous les trajectoires des armes automatiques et en arrière de celles-ci. Des meurtrières, — plusieurs emplacements pour chaque arme, automatique ou non — sont percées dans les murs ; les plafonds et les parois des maisons étayés et renforcés par des sacs de sable ; des ouvertures

enfin sont pratiquées pour relier les maisons entre elles et faciliter les liaisons et le ravitaillement ; d'autres ouvertures, au contraire, sont murées. En résumé, le réduit, constitué par un groupe de bâtiments, devient une petite forteresse indépendante, où chacun connaît son poste et



Croquis N° 10.

qui, grâce à des dépôts de vivres et de munition, pourra tenir longtemps contre un adversaire beaucoup plus nombreux et mieux armé.

La défense externe, elle, comportera (croquis 11) :

1° *le flanquement des lisières*. Ce flanquement est assuré par deux *mitr.* ; une pièce en position dans la région du pt. 706 flanque la lisière N. de Morrens tandis que la deuxième pièce, au voisinage de la bifurcation des chemins vicinaux menant à Cugy et à la Mèbre, en flanque la lisière S. Deux *fm.* barrent la bande de terrain entre le village et le groupe de maisons du pt. Montilly et de Le Parchet. Le dernier *fm. t.* barre le vallonement à l'E. du pt. 705.

2° *le point d'appui*. Le point d'appui du carrefour 701 tient sous son feu les débouchés arrière de la localité et

constitue la dernière réserve à disposition du commandant de compagnie (environ une trentaine d'hommes, une mitr. et un fm.), prête à contre-attaquer par le feu ou la manœuvre un ennemi qui aurait pris pied dans la localité.

De même que le village de Morrens, le point d'appui du pt. Montilly-Le Parchet sera renforcé par des réseaux de fil de fer barbelés, des barricades, des champs de mines, et les maisons seront transformées en fortins.

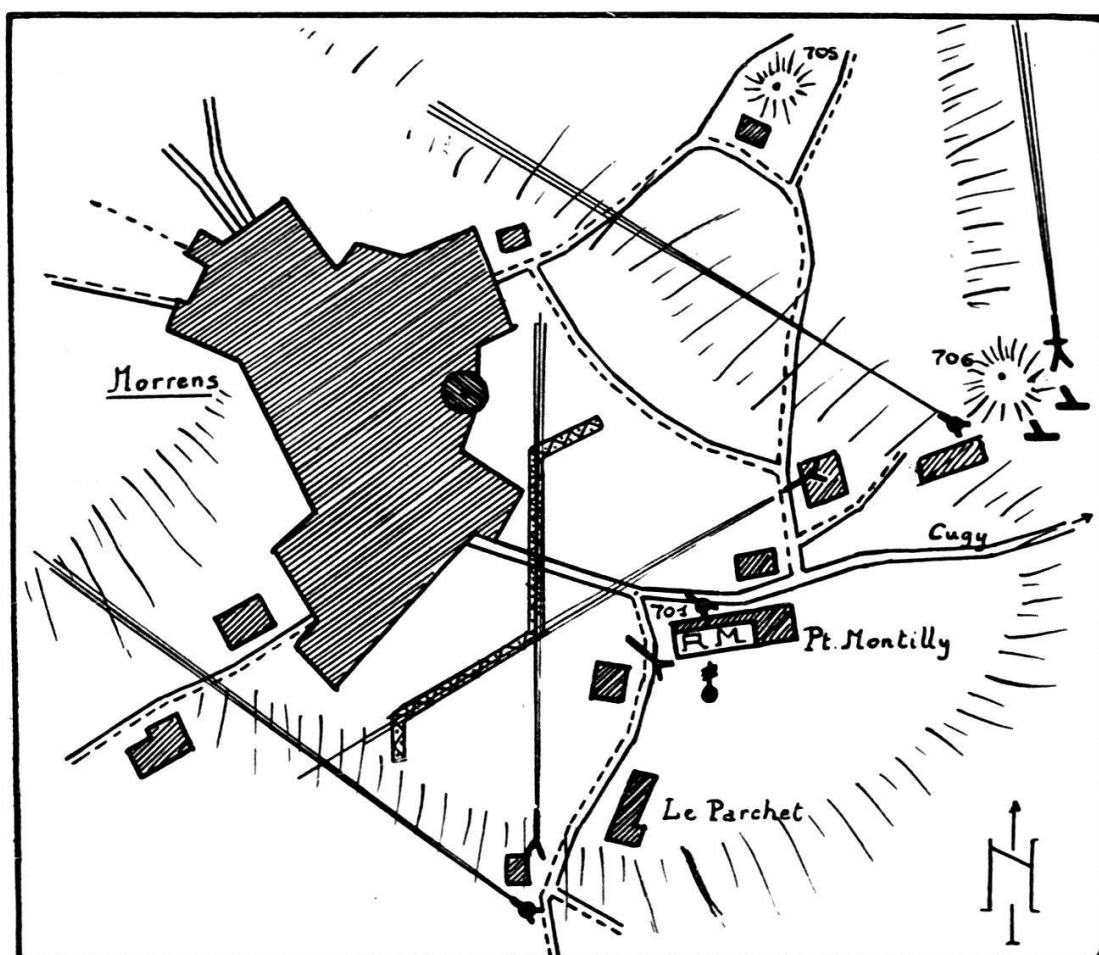
* * *

Lorsque les armes seront en position et les hommes à leurs postes de combat, le commandant de compagnie devra ordonner encore toute une série de mesures.

Il désignera tout d'abord des *chefs* responsables, à qui les armes automatiques d'un secteur seront subordonnées, et qui déclancheront le feu des armes tirant à leur profit. Un chef de section commandera la section qui tient les issues W. de Morrens ; un deuxième lieutenant sera le chef du réduit central et de la réserve mobile ; le lieutenant mitrailleur, les trois mitr. et le can. inf. lui seront subordonnés. Le chef de la section lm. commandera le point d'appui 706 et le chef de la troisième section de combat celui du pt. Montilly-Le Parchet. Le commandant de compagnie gardera à sa disposition le chef de la section de commandement et se trouvera là où sa présence sera le plus nécessaire ; mobile, il devra se déplacer afin d'encourager ses subordonnés, de voir tout et d'imposer sa volonté.

Pour éviter toute surprise, le commandant de compagnie organisera la *sûreté* (patrouilles — sentinelles) et l'*observation* (alarme contre les gaz, contre les avions, les engins blindés ou les patrouilles). Il donnera les *missions* et les consignes, fera établir des dépôts de vivres et de munition, fixera les moyens de liaison et les signaux pour les alarmes, réglera le ravitaillement et les évacuations, ordonnera les travaux à exécuter et leur urgence.

Le chef d'unité fixera enfin les mesures à prendre pour la défense de nuit, le repos des hommes et communiquera à ses subordonnés les axes de retraite de la cp., l'ordre dans lequel les différents éléments devront se décrocher, ainsi



Croquis N° 11.

que les destructions à exécuter pour retarder la marche de l'ennemi.

Actif, voyant tout, pensant à tout, le commandant de compagnie coordonnera les divers éléments de la défense afin qu'il n'y ait aucun trou dans le système défensif et galvanisera sa troupe par son énergie.

Les chefs de section appliqueront les ordres et les consignes, dirigeront et contrôleront les travaux de défense. Mais ce sera au moment de l'attaque et des assauts ennemis

que leur rôle aura toute son importance ; ils devront électriser leurs hommes par l'exemple de leur calme et de leur courage. Ils feront preuve d'initiative en colmatant les brèches ou en reprenant à l'adversaire tel groupe de maisons, tel point important. Ils seront, dans leur secteur, l'âme de la défense.

Si, demain, nous sommes amenés à nous battre, nous saurons utiliser systématiquement l'obstacle naturel que nous offrent nos nombreuses localités : villages, bourgs et villes. Il faut donc que dès maintenant le combattant et surtout le chef subalterne étudient ce genre de combat. L'objet de cette étude est d'apporter dans ce domaine une modeste contribution à l'instruction de nos cadres, capitaines et lieutenants.

Capitaine VERREY
instructeur d'infanterie.
